

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1219

présenté par

Mme Dufour, rapporteure et M. Rome, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'état de la ressource en eau, les besoins estimés pour les années à venir, et les politiques d'adaptation au manque d'eau mises en œuvre l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En France comme partout dans le monde, l'offre en eau potable se réduit d'année en année. Au contraire de pays qui subissent un stress hydrique depuis plusieurs années, la France se trouve impréparée face au manque d'eau dû à l'accélération du changement climatique et l'utilisation inconséquente de la ressource en eau pour l'agriculture, le loisir, l'industrie ainsi que dans de nombreux autres secteurs.

Cet été, de nombreuses collectivités ont été ponctuellement touchées par des ruptures d'approvisionnement. Par endroit, l'eau potable est arrivée en camions citernes. Ces phénomènes sont plus courants qu'il n'y paraît et ne se limitent plus seulement aux régions ayant une faible pluviométrie.

En plus des prévisions alarmantes des scientifiques, il faut ajouter la dégradation conséquente de la qualité de l'eau potable en France. Une qualité qui s'est grandement détériorée comme la démontrée une enquête journalistique récente, notamment à cause de l'utilisation massive de pesticides. Face à toutes ses menaces sur la ressource la plus précieuse pour l'humanité, il est urgent pour la représentation nationale d'évaluer les besoins et les politiques d'adaptation mises en œuvre.